Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260507-2026_57-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CARADEC

Séance du 07 mai 2026

L'an deux mil vingt-six et le sept mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 04/05/2026)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent NEVO, Maire. *Affichage porte de la Mairie le 04/05/2026*

Présents : MM. NEVO Laurent – THOME Valérie - NOGUES Loïc – OLLITRAULT Michelle - GAUTHIER Tanguy- LE COUEDIC Karine - LE VERGE Stéphane – MARTINEZ Lucas – MARTIN Graziella – BOSCHER Pierre

Absents excusés :
M. VIDCOQ Marc a donné procuration à MARTINEZ Lucas
Mme JONES Dominique a donné procuration à NEVO Laurent
Mme HUDO Claudie a donné procuration à THOME Valérie
M. GUILLAUME François a donné procuration à BOSCHER Pierre
Mme LE CLEZIO Armelle a donné procuration à LE COUEDIC Karine

Secrétaire de séance : Lucas MARTINEZ

2026-57

Objet : Pont bascule – convention d'engagement Commune/Le Clézio abattoir

M. Le M. Maire donne lecture du projet de convention :

« Considérant :

-L'obligation prochaine pour la commune de cesser l'exploitation de son pont bascule situé rue de la gare du fait de son obsolescence.

-La demande récurrente des riverains de la rue de la gare de déménager ce pont bascule sur un site mieux adapté à son utilisation

-La quasi-impossibilité pour LE CLEZIO ABATTOIR d'installer son propre pont bascule sur son terrain du fait notamment de l'exiguïté de celui-ci et de son exposition aux crues de l'Oust

Il est convenu ce qui suit :

Art 1
Le CLEZIO ABATTOIR sollicite la commune de Saint-Caradec afin qu'elle installe un nouveau pont-bascule public.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212202790-20260507-2026_57-DE

La commune de Saint-Caradec lui a présenté un nouveau site d'implantation, contigu à l'échangeur sud de la RN 164 sur le site de GOIZEL. Ce site, en cours d'agrément dans la modification du PLUI, lui convient.

Art 2
Le CLEZIO ABATTOIR s'engage à utiliser le nouveau pont-bascule public au rythme actuel pendant au moins sept années consécutives à compter de sa mise en service.

Art 3
Si l'entreprise décide de ne plus utiliser le pont bascule avant la fin du contrat, elle s'engage à indemniser la commune pour « manque à gagner » selon la pénalité 0libératoire calculée comme suit :
Nombre de trimestres restants x prix au trimestre fixé par la commune à 2400 euros par trimestre.

Art 4
La commune de SAINT-CARADEC garantit la mise à disposition d'un équipement moderne et fonctionnel, validé par l'entreprise et contrôlé régulièrement pour garantir l'équité de la facturation.
Son installation débutera dès que l'autorisation du PLUI et les formalités d'acquisition du terrain seront acquises et après signature de la présente convention d'engagement minimum de pesage. «

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve cette convention et autorise M. Le Maire à la signer.

FAIT ET DELIBERE A ST CARADEC, LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Laurent NEVO